

PROJET RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-443

RÈGLEMENT ORDONNANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE DU BOUL. DE MONTARVILLE ENTRE LES RUES DES VOSGES ET DESCARTES, ET LA RUE ARTHUR-DUMOUCHEL ENTRE LA RUE LÉON-RINGUET ET LE PARC DU BOISÉ-DU-PAYS-BRÛLÉ, ET DÉCRÉTANT, À CES FINS, UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 3 200 000 \$

Le conseil municipal décrète ce qui suit :

1. Le conseil municipal est autorisé à exécuter ou faire exécuter les travaux décrits dans l'estimation jointe au présent règlement comme **annexe 1**.
 2. Le conseil municipal est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 3 200 000 \$ incluant les frais afférents accessoires pour les objets mentionnés à l'article 1 du présent règlement.
 3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 3 200 000 \$ pour une période de vingt (20) ans.
 4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé, et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît sur le rôle d'évaluation en vigueur chaque année pour couvrir :
 - 100 % du coût total des travaux et des frais afférents.
- Les propriétaires de ces immeubles sont assujettis au paiement de cette taxe.
5. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.
 6. Une partie de l'emprunt décrété au présent règlement n'excédant pas le montant maximal prévu par la loi peut être destinée à renflouer le fonds général de la Ville d'une partie ou de la totalité des sommes engagées avant son entrée en vigueur relativement à l'objet de celui-ci.
 7. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, s'il y a lieu, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

8. La Ville est autorisée, s'il y a lieu, à acquérir pour les fins du présent règlement de gré à gré ou par expropriation, toutes les servitudes, terrains ou parcelles de terrains requis. Le maire ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante-greffière sont autorisés à signer tout document ou acte à cet effet.

Jean Martel, maire

Marianna Ruspil, greffière



Projet : P-25-AM-01
Titre : Resurfaçage 2025

Estimation des coûts

Estimation préliminaire des coûts des travaux de resurfaçage du boul. De Montarville entre les rues des Vosges et Descartes

Rues boul. De Montarville entre les rues des Vosges et Descartes
 rue Arthur-Dumouchel (entre la rue Léon-Ringuet et le parc du Pays-Brûlé)

Nature des travaux	Montant avant taxes
<i>Réfection d'asphalte, de trottoir et de bordure pour diverses rues</i>	
boul. De Montarville (des Vosges à Ampère)	1 411 871,41 \$
boul. De Montarville (Ampère à Descartes)	888 500,00 \$
Végétalisation de la rue Arthur-Dumouchel	155 432,00 \$
Contingences (10 %)	245 580,34 \$
Sous-total des travaux	2 701 384 \$
Taxes nettes 4,9875%	134 732,00 \$
Total des travaux	2 836 116 \$

Frais administratifs (honoraires et financement)

Frais d'ingénierie	6,77%	192 029 \$
Frais de laboratoire	3,45%	97 846 \$
Arpentage	2,00%	56 722 \$
Sous-total des frais administratifs		346 597 \$
Taxes nettes 4,9875%		17 287 \$
Total des frais administratifs		363 884 \$

Paiement fonds général

Grand total du projet **3 200 000 \$**

Préparé par :


Sébastien Houde, technologue
Direction du génie

14 janvier 2025
Date

Approuvé par :

Stéphanie Papineau ing., M.ing.
Chef de service, Direction du génie

14 janvier 2025
Date

Approuvé par :


Claude Poirier, ing., M.ing.
Directeur, Direction du génie

14 janvier 2025
Date

 Boucherville Direction du génie		PROJET :		P-25-AM-01		
		DESCRIPTION :		RESURFAÇAGE BOUL. DE MONTARVILLE ENTRE LES RUES DES VOSGES ET DESCARTES		
Addenda	Article	Nature des travaux	Quantité prévue	Unité	Prix unitaire en \$ (excluant taxes)	Montant en \$ (excluant taxes)
1 BOUL. DE MONTARVILLE ENTRE LES RUES DES VOSGES ET AMPÈRE						
1.1 Généralités et travaux préliminaires						
	1.1.1	Généralités	1	global	120 000,00 \$	120 000,00 \$
	1.1.2	Signalisation Phase 1	1	global	29 117,41 \$	29 117,41 \$
	1.1.3	Signalisation Phase 2	1	global	30 000,00 \$	30 000,00 \$
	1.1.4	Signalisation Phase 3 (nuit)	1	global	10 000,00 \$	10 000,00 \$
	1.1.5	Surveillance environnementale	1	global	20 000,00 \$	20 000,00 \$
	1.1.6	Frais Traces Québec	450	T.M	2,29 \$	1 030,50 \$
	1.1.7	Redevances environnementales	450	T.M	11,33 \$	5 098,50 \$
	1.1.8	Abat-poussière	18000	m ²	0,50 \$	9 000,00 \$
	1.1.9	Fenêtre exploratoire incluant les analyses chimiques	4	unité	3 000,00 \$	12 000,00 \$
	1.1.10	Pulvérisation, malaxage, reprofilage et compactage sur 300 mm, incluant l'enlèvement et la disposition des rebuts et déblais (matériel de pulvérisation excédentaire)	9000	m ²	7,00 \$	63 000,00 \$
	1.1.11	Granulat concassé d'apport pour correction de la granulométrie du mélange pulvérisé	1000	TM	30,00 \$	30 000,00 \$
	1.1.12	Démolition de trottoir 1,52 m	175	m.lin.	30,00 \$	5 250,00 \$
	1.1.13	Démolition de bordure	25	m.lin.	25,00 \$	625,00 \$
Sous-total - 1.1 Généralités et travaux préliminaires						335 121,41 \$
1.2 Reconstruction						
	1.2.1	Construction de trottoir 1,52 m	130	m.lin.	300,00 \$	39 000,00 \$
	1.2.2	Construction de bordure	25	m.lin.	180,00 \$	4 500,00 \$
	1.2.3	Construction de trottoir 1,8 m pour arrêt d'autobus (3 arrêts)	45	m.lin.	450,00 \$	20 250,00 \$
	1.2.4	Plaque podotactile				
	1.2.4.1	• Plaque podotactile en fonte, fini naturel (600 mm de largeur)	12	unité	600,00 \$	7 200,00 \$
	1.2.4.2	• Plaque podotactile en fonte, fini naturel (600 mm de largeur) de rayon dans un trottoir existant incluant un coulis sans retrait	4	unité	1 200,00 \$	4 800,00 \$
	1.2.5	Remplacement de fonte de puisard, regards ou vannes (guide, cadre et tampon), incluant le remplacement ou l'ajout d'anneau de nivellement de béton ou de caoutchouc d'une épaisseur inférieure à 150 mm	10	unité	1 500,00 \$	15 000,00 \$
	1.2.6	Remplacement de tête de puisard trottoir	3	Unité	2 500,00 \$	7 500,00 \$
	1.2.7	Anneau de béton pour puisard à ajouter ou à remplacer de 150 mm, 200 mm ou 300 mm	1	m.lin.	500,00 \$	500,00 \$
	1.2.8	Panneau de borne d'incendie	4	Unité	500,00 \$	2 000,00 \$
	1.2.9	Mise en forme de la fondation et compactage avant pavage, incluant la gestion des matériaux granulaires amendés ou des matériaux granulaires à ajouter pour respecter les niveaux indiqués	9000	m ²	4,00 \$	36 000,00 \$
	1.2.10	Enrobé bitumineux				
	1.2.10.1	• Enrobé bitumineux : (usure) ESG-10 PG 64H-28, 50 mm, incluant la fibre de renforcement et l'utilisation d'un VTM lors de la mise en place	9000	m ²	24,00 \$	216 000,00 \$
	1.2.10.2	• Enrobé bitumineux : (intermédiaire) ESG-14 PG 64H-28, 60 mm, incluant la fibre de renforcement et l'utilisation d'un VTM lors de la mise en place	9000	m ²	28,00 \$	252 000,00 \$
	1.2.10.3	• Enrobé bitumineux : (base) GB-20 PG 64H-28, 100 mm, incluant	9000	m ²	36,00 \$	324 000,00 \$
	1.2.11	Marquage	1	global	15 000,00 \$	15 000,00 \$
	1.2.12	Travaux connexes	1	global	25 000,00 \$	25 000,00 \$
	1.2.13	Réfection arrière	1	global	50 000,00 \$	50 000,00 \$
Sous-total - 1.2 Reconstruction						1 018 750,00 \$
1.3 Électricité						
	1.3.1	Reconstruction de boucles de détection	2	Unité	4 000,00 \$	8 000,00 \$
	1.3.2	Éclairage	1	global	50 000,00 \$	50 000,00 \$
Sous-total - 1.3 Électricité						58 000,00 \$

2 BOUL. DE MONTARVILLE ENTRE LES RUES AMPÈRE ET DESCARTES						
	2.1	Généralités et travaux préliminaires				
	2.1.1	Généralités	1	global	80 000,00 \$	80 000,00 \$
	2.1.2	Signalisation de nuit	1	global	100 000,00 \$	100 000,00 \$
	2.1.3	Scarification à froid (50mm)	18000	m ²	7,00 \$	126 000,00 \$
	2.1.4	Chanfreins temporaires	1	global	10 000,00 \$	10 000,00 \$
	Sous-total - 2.1 Généralités et travaux préliminaires					316 000,00 \$
	2.2	Reconstruction				
	2.2.1	Panneau de borne d'incendie	7	Unité	500,00 \$	3 500,00 \$
	2.2.2	Enrobé bitumineux				
	2.2.2.1	• Enrobé bitumineux : (usure) ESG-10 PG 64H-28, 50 mm, incluant la fibre de renforcement et l'utilisation d'une VTM lors de la mise en place (nuit)	18000	m ²	28,00 \$	504 000,00 \$
	2.2.3	Marquage	1	global	30 000,00 \$	30 000,00 \$
	2.2.4	Travaux connexes	1	global	35 000,00 \$	35 000,00 \$
	Sous-total - 2.2 Reconstruction					572 500,00 \$
	Total					2 300 371,41 \$

Préparé par : 
 Sébastien Houde, technologue
 Direction du génie

14 janvier 2025
 Date

Approuvé par : _____
 Stéfanie Papineau ing., M.ing.
 Chef de service, Direction du génie

14 janvier 2025
 Date

Approuvé par : 
 Claude Poirier, ing., M.ing.
 Directeur, Direction du génie

14 janvier 2025
 Date

		PROJET :		P-25-AM-01		
		DESCRIPTION :		Végétalisation de la rue Arthur-Dumouchel (entre la rue Léon-Ringuet et le parc du Pays-Brûlé)		
Addenda	Article	Nature des travaux	Quantité prévue	Unité	Prix unitaire en \$ (excluant taxes)	Montant en \$ (excluant taxes)
1 Rue Arthur-Dumouchel (entre la rue Léon-Ringuet et le parc du Pays-Brûlé)						
1.1 Généralités et travaux préliminaires						
	1.1.1	Généralités	1	global	10 000,00 \$	10 000,00 \$
	1.1.2	Signalisation	1	global	5 000,00 \$	5 000,00 \$
	1.1.3	Surveillance environnementale	1	global	5 000,00 \$	5 000,00 \$
	1.1.4	Frais Traces Québec	100	T.M	2,29 \$	229,00 \$
	1.1.5	Redevances environnementales	100	T.M	11,33 \$	1 133,00 \$
	1.1.6	Enlèvement de l'asphalte existant	425	m ²	10,00 \$	4 250,00 \$
	1.1.7	Déblai 2e classe (600 mm de profondeur)	420	m ²	45,00 \$	18 900,00 \$
	1.1.8	Démolition de trottoir 1,52 m	36	m.lin.	30,00 \$	1 080,00 \$
	1.1.9	Démolition de bordure	85	m.lin.	25,00 \$	2 125,00 \$
Sous-total - 1.1 Généralités et travaux préliminaires						47 717,00 \$
1.2 Reconstruction						
	1.2.2	Bordure	30	m.lin.	180,00 \$	5 400,00 \$
	1.2.3	Emprunt B <A	600	T.M	12,00 \$	7 200,00 \$
	1.2.4	Mise en forme de l'infrastructure	150	m ²	50,00 \$	7 500,00 \$
	1.2.5	Géotextile	150	m ²	2,00 \$	300,00 \$
	1.2.6	Fondation supérieure				
	1.2.6.1	• Réparation de cours d'eau	25	m ²	25,00 \$	625,00 \$
	1.2.6.2	• 450mm de pierre récupérée de la fondation de rue	150	m ²	25,00 \$	3 750,00 \$
	1.2.6.3	• 100mm de pierre récupérée de la fondation de rue	150	m ²	10,00 \$	1 500,00 \$
	1.2.7	Enrobé bitumineux (rue)				
	1.2.7.1	• Enrobé bitumineux : (usure) ESG-10 PG 58S-28, 50 mm	25	m ²	75,00 \$	1 875,00 \$
	1.2.7.2	• Enrobé bitumineux : (base) ESG-14 PG 58S-28, 70 mm	25	m ²	85,00 \$	2 125,00 \$
	1.2.8	Enrobé bitumineux (sentier)				
	1.2.8.1	• Enrobé bitumineux : (usure) EC-10 PG 58S-28, 60 mm	300	m ²	50,00 \$	15 000,00 \$
	1.2.9	Ensemencement hydraulique	600	m ²	12,00 \$	7 200,00 \$
	1.2.10	Ajustement de fonte de regard	2	unité	1 500,00 \$	3 000,00 \$
	1.2.11	Ajustement de fonte de vanne + panneau de signalisation	1	unité	1 000,00 \$	1 000,00 \$
	1.2.12	Plantation d'arbres	15	unité	750,00 \$	11 250,00 \$
		Aménagement paysagé	1	global	10 000,00 \$	10 000,00 \$
	1.2.13	Dalle de béton	2	m ²	400,00 \$	800,00 \$
	1.2.14	Mobilier urbain	1	global	20 000,00 \$	20 000,00 \$
Sous-total - 1.2 Reconstruction						98 525,00 \$
1.3 Éclairage						
	1.3.1	Lampadaire existant à déplacer	2	unité	2 500,00 \$	5 000,00 \$
	1.3.2	Conduit éclairage 50 mm	55	m.lin.	50,00 \$	2 750,00 \$
	1.3.3	Fil #4 RWU90-XLPE (-40°C)	120	m.lin.	9,00 \$	1 080,00 \$
	1.3.4	Fil #6 VERT MALT	60	m.lin.	6,00 \$	360,00 \$
Sous-total - 1.3 Éclairage						9 190,00 \$
Total						155 432,00 \$

Préparé par :


Sébastien Houde, technologue
Direction du génie

14 janvier 2025
Date

Approuvé par :

Stéphanie Papineau ing., M.ing.
Chef de service, Direction du génie

14 janvier 2025
Date

Approuvé par :


Claude Poirier, ing., M.ing.
Directeur, Direction du génie

14 janvier 2025
Date